

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2024****L'an deux mille vingt quatre, le dix avril, à 16h00,**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation :
4 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 31

Nombre de votants : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstention(s) : 0
Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :
Laetitia BATTÉ

Présents :

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Muriel CANOLLE, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Robert PORCU, Eliane THIBAUUX, Eric MIGLIACCIO, Véronique DI MAGGIO, Céline BOTTASSO, Laetitia BATTÉ, Claudia VITEL, Bernard ROTGER, Frédéric CARTA, Pascal GONET, Pierre CHAZAL, Armande PROSPERI, Marie-Anne BENJO, Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU, Jean-Pierre MEYER, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Camille DESANGES, Gilles GARCIA

Représenté(s) :

Carole DE PERETTI donne procuration à Eliane THIBAUUX, Luc DE MARIA donne procuration à Céline BOTTASSO, Linda ROMERO donne procuration à Laetitia BATTÉ, Marie-Cristine NICOLAS donne procuration à Frédéric CARTA, Jacques VENET donne procuration à Armande PROSPERI, Jean-Pierre ROUSSEL donne procuration à Gilles GARCIA

DEL_2024_088 : Octroi d'une subvention pour l'UNICEF- délégation du Var

Après avoir entendu le rapport de Céline BOTTASSO, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Depuis 2010, la Commune de Sanary est partenaire de l'UNICEF dans le cadre du label ville amie des enfants et organise de nombreuses actions conjointes avec la délégation varoise en faveur de la promotion des droits de l'enfant.

La délégation du Var a pour mission de relayer les objectifs de l'UNICEF France dans l'ensemble du département, à savoir :

- S'assurer du respect des droits de l'enfant dans le département, liaison avec les villes, les mairies et le réseau villes amies des enfants (dont la ville de Sanary est membre)
- Sensibiliser le public aux droits de l'enfant et à la situation des enfants dans le monde : à ce titre, les bénévoles interviennent dans les écoles, les accueils de loisirs, les médiathèques afin de sensibiliser les enfants et dans tout lieu permettant une communication auprès du public adulte
- Collecter afin d'aider aux actions menées par l'UNICEF dans le monde : situation d'urgence et situation de développement thématiques : santé, éducation, protection, nutrition...)

La délégation du Var de l'UNICEF a sollicité une subvention auprès de la Commune pour permettre la réalisation de sa mission.

Après étude et instruction du dossier il est proposé au vote de l'assemblée d'attribuer à la délégation du Var de l'UNICEF une subvention de 1 000 € pour l'année 2024

Les élus intéressés ne participent pas au vote.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :
- approuver l'octroi de cette subvention

- prévoir que la dépense sera imputée au budget 2024 de la Commune

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,

A Savaref, le 15 AVR. 2024



✓

Le Maire

Daniel ALSTERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr.